

VEUILLEZ EXAMINER ATTENTIVEMENT L'ACCEPTATION DES RISQUES, LA RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, LA DÉCHARGE ET L'INDEMNITÉ DE PEDALHEADS. ELLES CONTIENNENT DES CONDITIONS IMPORTANTES CONCERNANT VOS DROITS ET DOIVENT ÊTRE ACCEPTÉES AFIN DE POURSUIVRE L'INSCRIPTION.

ACCEPTATION DU RISQUE, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, DÉCHARGE ET INDEMNITÉ

En cliquant sur « J'accepte », vous reconnaissez et acceptez que vous êtes le parent gardien ou le tuteur légal (le « **Représentant légal** ») de l'enfant mineur en cours d'inscription (le « **Participant** ») au programme Pedalheads tel que décrit dans votre inscription (le « **Programme** ») et vous reconnaissez et acceptez ce qui suit, pour vous-même et pour le Participant (ensemble, les « **Renonciateurs** ») :

1. La participation du Participant au Programme est purement volontaire.
2. Les Renonciateurs sont conscients et comprennent les risques et dangers inhérents au Programme, entre autres ceux résultant de chutes, de collisions avec des objets ou avec d'autres participants et de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de l'équipement, lesquels risques et dangers peuvent se présenter dans le cadre de la participation du Participant au Programme. Les Renonciateurs sont également conscients et comprennent le risque de blessures corporelles (entre autres les coupures, les contusions, les fractures, les commotions cérébrales ou même la mort), de maladies (entre autres l'exposition à des maladies infectieuses ou à des virus) et de dommages matériels et/ou de pertes qui existe en lien avec les risques et dangers susmentionnés. Les Renonciateurs acceptent et assument librement par les présentes tous ces risques et dangers et acceptent d'assumer toute la responsabilité et tous les coûts, de quelque nature qu'ils soient, liés à toute blessure, maladie, dommage ou perte qui en résulterait.
3. LES RENONCIATEURS RENONCENT À TOUTE RÉCLAMATION CONTRE PEDALHEADS USA INC., SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES (ENTRE AUTRES PEDALHEADS CANADA INC., PEDALHEADS USA INC. ET ATLANTIS PROGRAMS INC.) ET TOUS LEURS DIRECTEURS, DIRIGEANTS, ASSOCIÉS, MANDANTS, EMPLOYÉS, AGENTS, REPRÉSENTANTS, BÉNÉVOLES, COMMANDITAIRES ET ANNONCEURS RESPECTIFS, ACTUELS COMME ANCIENS (COLLECTIVEMENT, LES « **BÉNÉFICIAIRES** »). LES RENONCIATEURS DÉCHARGENT ET LIBÈRENT À JAMAIS CHAQUE BÉNÉFICIAIRE INDIVIDUEL DE TOUTE DEMANDE, ACTION, RÉCLAMATION, DÉPENSE, RESPONSABILITÉ ET DE TOUS FRAIS ET DOMMAGES POUR TOUT DOMMAGE ET TOUTE PERTE, DÉPENSE OU BLESSURE, Y COMPRIS LE DÉCÈS, DONT LES RENONCIATEURS PEUVENT SOUFFRIR À LA SUITE DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU PROGRAMME, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA RUPTURE DE CONTRAT, LA VIOLATION DE TOUTE OBLIGATION LÉGALE OU AUTRE OBLIGATION DE PROCÉDURE DE LA PART D'UN OU DE PLUSIEURS DES BÉNÉFICIAIRES, ET, EN OUTRE, LE MANQUEMENT D'UN OU PLUSIEURS DES BÉNÉFICIAIRES À PRÉSERVER OU PROTÉGER LE PARTICIPANT DES RISQUES ET DANGERS DU PROGRAMME (TELS QUE DÉFINIS PRÉCÉDEMMENT).
4. En cas de blessure ou de maladie du Participant, le personnel du Programme peut, au nom des Bénéficiaires, administrer les premiers soins au Participant et, en cas d'urgence, contacter une ambulance ou demander des soins hospitaliers d'urgence. Les Renonciateurs consentent par les présentes à tous ces soins et interventions médicaux et acceptent d'être responsables de tous les frais de tiers raisonnablement engagés par les Bénéficiaires pour effectuer ces soins et interventions médicaux.
5. Le Représentant légal s'engage à indemniser et tenir exempts les Bénéficiaires de toute responsabilité contre toutes actions, réclamations, dépenses, responsabilités et tous dommages et frais (y compris les frais juridiques et les frais de justice) qui pourraient être subis ou encourus par un ou plusieurs des Bénéficiaires découlant de ou liés de quelque manière que ce soit à, toute blessure corporelle (y compris les blessures entraînant la mort) et/ou toute perte ou tout dommage matériel, en relation avec la participation du Participant au Programme, QU'ILS SOIENT CAUSÉS PAR LA NÉGLIGENCE DES BÉNÉFICIAIRES OU UNE AUTRE RAISON. Le Représentant légal s'engage en outre à indemniser et tenir exempts les Bénéficiaires de toute responsabilité contre toutes actions, réclamations, dépenses, responsabilités et tous dommages et frais (y compris les frais juridiques et les frais de justice) de toute nature qui pourraient être imposés aux Bénéficiaires en raison de tout défaut ou manque de capacité pour agir ainsi et/ou à libérer les Bénéficiaires au nom du Participant.
6. L'acceptation des risques, la renonciation aux réclamations, la décharge et l'indemnité convenues aux présentes s'appliqueront en faveur des héritiers respectifs, plus proches parents,

exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit des Bénéficiaires et liera chacun des Renonciateurs et leurs héritiers, plus proches parents, exécuteurs testamentaires, administrateurs, représentants personnels légaux, successeurs et ayants droit respectifs. Les dispositions des présentes ainsi que tous les droits, devoirs et obligations entre les parties aux présentes seront régis et interprétés uniquement conformément aux lois de la juridiction dans laquelle se déroule le Programme. Tout litige impliquant les parties relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de la juridiction dans laquelle se déroule le Programme. Les dispositions de ce document sont censées être interprétées de manière à protéger les Bénéficiaires dans toute la mesure permise par la loi.

7. Les Renonciateurs reconnaissent qu'ils ont eu l'entière possibilité de lire la présente renonciation aux risques et indemnisation avant de l'accepter, et qu'ils ont eu la possibilité préalable de contacter les Bénéficiaires pour discuter du Programme et des conditions des présentes avant de les accepter ou de terminer l'inscription du Participant. Le choix des Renonciateurs de procéder à l'inscription du Participant au programme signifiera sans équivoque que les Renonciateurs ont lu et compris ce document et ont choisi d'en accepter les termes librement et volontairement.